

MINI-STAGE DECOUVERTE

VACANCES SCOLAIRES

Explorer
un métier
pour bien s'orienter

Le mini-stage, immersion dans le monde professionnel

Quelle durée ?

1 à 5 jours maximum en entreprise (stage non rémunéré)

Pour qui ?

Collégiens (4^e et 3^e), lycéens et étudiants

Quand ?

Pendant les **vacances scolaires** pour les collégiens et lycéens
En dehors des semaines réservées aux cours et aux contrôles de connaissance pour les étudiants

Dans quelle structure ?

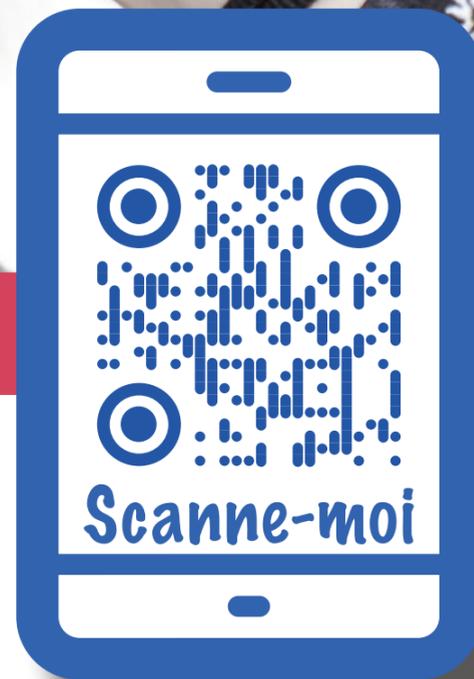
En entreprises (publiques ou privées), associations, professions libérales

Comment ?

S'adresser à la CCI aux coordonnées ci-contre ou à la CCI dont dépend l'entreprise d'accueil si cette dernière n'est pas localisée en Ardèche. Télécharger la convention de stage à compléter à l'aide du QR code ci-contre.

Coût ?

Dispositif entièrement gratuit !



CCI Ardèche
T. 04 75 36 16 58
ministage@ardeche.cci.fr
www.ardeche.cci.fr

